

à faire face au besoin grandissant de futurs professeurs d'université. En cinq ans, plus de 2,200 humanistes ont bénéficié d'aide financière pour faire des études conduisant à la maîtrise ou au doctorat et des études post-doctorales. Pour encourager davantage la poursuite des objectifs académiques, des subventions sont accordées aux universités pour leur permettre d'inviter des conférenciers de marque dans leurs amphithéâtres, tandis que des subventions pour frais de déplacement permettent à des Canadiens d'assister à des conférences internationales et de maintenir ainsi le contact avec des savants d'autres pays.

Le Conseil accorde aussi de l'aide aux particuliers dans le domaine des arts. A la fin de 1962, près de 700 bourses d'études avaient été décernées à des chanteurs, danseurs, peintres, écrivains et autres exécutants ou créateurs pour leur permettre de poursuivre leurs études ou de perfectionner leur art. D'autres artistes avaient bénéficié du programme de subventions de commandite du Conseil; grâce à ces subventions, des théâtres, des orchestres, des solistes, des galeries d'art ou musées ont pu commander, exécuter ou exposer des œuvres originales d'artistes canadiens.

**Aide aux organismes.**—Une grande partie du revenu de la Caisse de dotation est consacrée à un programme d'assistance aux organismes du domaine des arts et des lettres. Toutefois, comme ces fonds sont restreints, le Conseil s'efforce de soutenir les meilleurs talents, ce qui oblige à investir des sommes importantes dans quelques-uns des grands centres tout en couvrant les autres régions. A ces fins, le Conseil accorde des subventions selon l'excellence des réalisations locales ou régionales et des allocations qui permettent à divers organismes de se rendre dans les endroits reculés où les arts sont moins accessibles. Le Conseil cherche aussi à assurer de l'aide locale aux organismes subventionnés en insistant pour qu'ils obtiennent des fonds supplémentaires d'autres sources. Pendant l'année terminée le 31 mars 1962, le Conseil a versé environ \$1,571,000 aux organismes des arts, des humanités et des sciences sociales. Neuf orchestres symphoniques ont reçu un total de \$245,000 et \$174,000 ont été accordés à d'autres groupements musicaux comprenant des chœurs, des orchestres à cordes et des ensembles de musique de chambre. Plus de \$7,000 ont été dépensés en contributions aux tournées de musiciens et \$9,000 pour des œuvres inédites commandées. Environ \$482,000 ont été consacrés au théâtre, à l'opéra et au ballet; de ce montant, quelque \$170,000 étaient destinés à la *National Ballet Company of Canada*, au *Royal Winnipeg Ballet* et aux *Grands Ballets Canadiens*. Un total de \$88,000 (répartis sur deux années financières) a aidé l'opéra durant sa saison de 1962, et \$140,000 ont été accordés au théâtre. Les festivals de Stratford, Vancouver et Montréal ont reçu \$75,000 du Conseil, et une somme de \$27,000 a été réservée au Train du Conseil des Arts afin d'initier un plus grand nombre d'étudiants canadiens aux beaux drames de Shakespeare. Les arts visuels ont obtenu près de \$117,000 et \$51,000 ont été affectés à l'édition, ce qui a porté à un peu plus de \$1,157,000 le montant dépensé pour les arts.

Des sommes beaucoup moindres ont été versées aux organismes des humanités et des sciences sociales, car le gros des allocations en vertu du programme de bourses d'étude ont été consacrées à ces mêmes domaines. De l'aide a été accordée aux conférenciers de passage, aux publications et à diverses initiatives d'ordre académique. En tout, \$414,000 ont été octroyés à ces fins.

**UNESCO.**—La loi prévoit que le Conseil des Arts doit remplir certaines fonctions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Conseil a donc constitué une commission nationale pour l'UNESCO comptant 26 membres et environ 30 organismes de «coopération». Il s'occupe aussi du secrétariat de la Commission. Aidé de la Commission nationale, le Conseil s'occupe de coordonner le programme de l'UNESCO au Canada, d'assurer la participation du Canada aux initiatives du programme de l'UNESCO à l'étranger et d'établir des propositions relatives aux programmes futurs de l'UNESCO. Dans toutes ces matières, le Conseil agit en liaison étroite avec le ministère des Affaires extérieures et sert de canal normal de communication entre le ministère et la Commission. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, le Conseil a consacré près de \$50,000 au programme de l'UNESCO, sans compter les frais indirects d'administration.